

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2882

2 décembre 2008

SOMMAIRE

Advait Holding S.A.	138327	Ghyzee	138336
Advait International S.A.	138326	Hoche Participations S.A.	138332
Advent ECard Luxembourg S.à r.l.	138331	Igestia S.A.	138324
Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l.	138290	Inigo S.A.	138314
Agence d'Assurances Michel Goret S. à r.l.	138299	Kauri Broadway Properties S.à r.l.	138300
Agence Immobilière DIDERRICH Roland	138305	Kohnen S.à r.l.	138301
Alinea S.A.	138334	Komohana Investments S.à r.l.	138328
Aloft Investments S.à r.l.	138335	Koremar	138330
Alpine Finance S.à r.l.	138299	Lasithi S.A.	138301
Amor Vini S.e.c.s.	138322	Les Amis du Lycée Technique Josy Barthel	138304
Apollonios Investments S.A.	138329	Luxmade Kirchberg s.à r.l.	138312
Artimon S.A.	138332	Mainoria S.A.	138327
Atik Investments S.A.	138336	Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.	138293
Aurore S.A., société de gestion de patri- moine familial	138333	Merrill Lynch Paris Nursing 1	138325
Baya Blue S.A.	138329	Merrill Lynch Paris Nursing 3	138324
Bigpoint GMT Lux S.à r.l.	138335	MLArg Real Estate 8	138326
Canyon Capital Finance S.à r.l.	138336	ORC Heidi Holdings S.à r.l.	138316
Caribou S.A.	138331	Pacific International Assets Holding S.A.	138326
Carlyle Eagle Investment II S.à r.l.	138322	Pan Atlantik Holding S.A.	138321
Cedar Partners S.A.	138333	Pan Atlantik Trading S.A.	138327
Celltron S.A.	138325	Partimmo S.A.	138321
CEREP III H S.à r.l.	138294	Pearl Investments S.à r.l.	138323
CEREP III I S.à r.l.	138294	Pegasus Management	138304
Cork S.A.	138331	Romford Luxembourg Holding S.à r.l. ..	138298
COSOS (Complete Solutions & Services) S.à r.l.	138291	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l.	138305
First Avenue S.A.	138332	Société Ceat d'Investissements en Asie S.A.	138300
Flusterinvest S.A.	138295	Solidus Luxembourg S.A.	138324
Food and Feed Holding S.A.	138334	Soparfi 10 L S.A.	138298
Fortis Direct Real Estate Fund	138319	Suisimmo	138328
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.	138329	Visyllia Investments S.A.	138315
Gemar S.A.	138304	Zoji La Ventures S.A. Holding	138301

Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.
R.C.S. Luxembourg B 142.964.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Joël SIMON, agent d'assurances, demeurant à L-3763 Tétange, 105, rue de l'Eau, ci-après dénommé "l'associé".

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de "AGENCE D'ASSURANCES JOËL SIMON S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Joël SIMON, agent d'assurance, demeurant à L-3763 Tétange, 105, rue de l'Eau, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille huit (31.12.2008).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joël SIMON, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette le 27 octobre 1967, demeurant à L-3763 Tétange, 105, rue de l'Eau.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Ehlang-sur-Mess, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: J. Simon, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 19 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14239. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

12.500 € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008146129/272/96.

(080172524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

COSOS (Complete Solutions & Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 142.963.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Joël SIMON, agent d'assurances, demeurant à L-3763 Tétange, 105, rue de l'Eau, ci-après dénommé "l'associé".

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de "COSOS (Complete Solutions & Services) S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services de secrétariat, les prestations de services administratifs de tout genre, la location de voitures, le leasing opérationnel, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de voitures et/ou tout autre objet, l'aide aux particuliers dans leurs démarches administratives et bancaires, la perception de commissions en tant qu'apporteur d'affaires pour toutes branches professionnelles.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Joël SIMON, agent d'assurance, demeurant à L-3763 Tétange, 105, rue de l'Eau, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs;

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort;

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille huit (31.12.2008).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Joël SIMON, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette le 27 octobre 1967, demeurant à L-3763 Tétange, 105, rue de l'Eau.
2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L -3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Ehlang-sur-Mess, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: J. Simon, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 19 NOVEMBRE 2008. Relation: EAC/2008/14236. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents,

12.500 € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008146128/272/99.

(080172509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.630.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 96.380.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 30 septembre 2008:

- Démission de Michel E. Raffoul de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2008.
- Démission de Guy Harles de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2008.
- Election de nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:
 - * Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - * Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008146638/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

CEREP III I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.889.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 12 novembre 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146627/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

CEREP III H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.890.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 12 novembre 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146628/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Flusterinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.974.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- la société Debrex Management Services S.A., Po Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

2.- la société Legnor Trading S.A., Po Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé signées à respectivement à Panama le 27 octobre 2008.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLUSTERINVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à titre accessoire à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Debrex Management Services S.A.	26	8.060,-
2. Legnor Trading S.A.	74	22.940,-
Totaux:	100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes, ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2013:

1.- Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

2.- Madame Natacha STEUERMANN, avocate, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

3.- Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2013: la société anonyme Fidalpa S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg N ° B 114.321).

138298

Troisième résolution

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44240. — Reçu € 155.- (cent cinquante cinq Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008146738/206/172.

(080173000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.266,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Le bilan pour la période du 14 juin 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146630/799/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06803. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Soparfi 10 L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.927.

Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 1^{er} septembre 2008

Délibération

L'assemblée révoque la société ERNST & YOUNG S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société BDO Compagnie Fiduciaire avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146645/1134/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Alpine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.912.

—
Extrait de la décision de l'associé unique adoptée le 27 juin 2008

Conformément à la cession de parts sociales du 27 juin 2008, Parlay Finance Company S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le B 61.785, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à Grupo Elektra Global, S.L, avec adresse au C.L. Villanueva, 12, BAJO B, 28001 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre Mercantil de Madrid, Espagne sous le numéro 85317915.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, Grupo Elektra Global, S.L, et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Alpine Finance S.à r.l.

Représenté par Proservices Management S.à r.l.

Gérant unique

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2008146652/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Agence d'Assurances Michel Goret S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.966.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Michel GORET, employé privé, né à Arlon (B) le 18 mars 1965, demeurant à B-6700 Arlon-Bonnert, 61, rue du Vicinal.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société AGENCE D'ASSURANCES MICHEL GORET S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, Boulevard Joseph II, 42, a été constituée sous la dénomination "Assurances Michel Goret S.à r.l." suivant acte notarié en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 607 du 23 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195 du 20 juin 2006;

- que le capital social de la société "AGENCE D'ASSURANCES MICHEL GORET S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Michel GORET, précité, étant seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 16 octobre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 16 octobre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et ou du registre des associés;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-9515 Wiltz, 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GORET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008. LAC/2008/43467. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2008148035/220/48.

(080174826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Société Ceat d'Investissements en Asie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.665.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 juin 2008 a renouvelé les mandats

- des administrateurs:

* M. Heinrich Rüdüsühli, avocat, 58, Bleicherweg, CH-8027 Zürich,

* M. Stefan Breitenstein, avocat, 58, Bleicherweg, CH-8027 Zürich,

* M. Robert Heberlein, avocat, 58, Bleicherweg, CH-8027 Zürich,

- du commissaire aux comptes Fidex Audit Sàr.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg pour une durée de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

*Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008146648/783/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 829.350,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008146680/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06761. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Lasithi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 56.616.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme LASITHI S.A, en liquidation volontaire, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 10 mars 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur M^e Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme

M^e Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2008146707/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Zoji La Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 NOVEMBRE 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008146694/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02977. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Kohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, 2, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 142.973.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Albert KOHNEN, maître-boucher, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 octobre 1951, demeurant au 2, rue de Limpach, L-4986 Sanem;

2.- Madame Jacqueline DECKER, employée, née à Luxembourg, le 20 novembre 1955, épouse de Monsieur Albert KOHNEN, demeurant avec lui au 2, rue de Limpach, L-4986 Sanem;

3.- Monsieur Timo KOHNEN, boucher, né à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1985, demeurant ensemble avec ses parents au 2, rue de Limpach, L-4986 Sanem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - raison sociale - durée - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une boucherie-charcuterie, la vente de conserves alimentaires, comestibles, sandwichs garnis et œufs, ainsi que la vente de tous articles de la branche.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "KOHNNEN S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Albert KOHNEN, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
2.- Madame Jacqueline DECKER, épouse de Monsieur Albert KOHNEN, prénommé, trente-trois parts sociales	33
3.- Monsieur Timo KOHNEN, prénommé, trente-trois parts sociales	<u>33</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille et cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 2, rue de Limpach, L-4986 Sanem.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Albert KOHNEN, maître-boucher, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 octobre 1951, demeurant au 2, rue de Limpach, L-4986 Sanem.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, après certification par le notaire de l'identité des personnes comparantes comme suit:

- celle de Monsieur Albert KOHNEN, sous base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 725031514088, délivrée par la commune de Sanem, le 10 décembre 2001;

- celle de Madame Jacqueline DECKER, épouse de Monsieur Albert KOHNEN, sous base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 725031513987, délivrée par la commune de Sanem, le 10 décembre 2001;

- celle de Monsieur Timo KOHNEN, sous base de sa carte d'identité luxembourgeoise numéro 725031364346, délivrée par la commune de Sanem, le 12 octobre 2000.

Signé: A. KOHNEN, J. DECKER, T. KOHNEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13941. - Reçu trente et un Euros (12.400.- à 0,25 % = 31.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 NOVEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008146704/239/134.

(080172986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pegasus Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.769.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008147250/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06445. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Gemar S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 64.278.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GEMAR S.A, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 27 janvier 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme

M^e Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2008146717/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Les Amis du Lycée Technique Josy Barthel, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 303.

DISSOLUTION

Par la présente, les soussignés, Marc Fischbach, président, et Marco Rossi, trésorier, communiquent la dissolution de l'ASBL «Les amis du Lycée technique Josy Barthel», décidée par l'assemblée générale en date du 10 mars 2008.

Concernant l'affectation du patrimoine social, l'assemblée générale a décidé qu'il sera attribué à la fondation «Handicap International».

Mamer, le 19 novembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008146718/3393/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07811. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Agence Immobilière DIDERRICH Roland, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 14.608.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement rendu en date du 5 juin 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société AGENCE IMMOBILIERE DIDERRICH ROLAND, s.à r.l., ayant son siège social à L-8356 Garnich, 2, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Laurent SECK, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à faire leurs déclarations de créance au greffe de la sixième section du tribunal de commerce de ce siège.

Pour extrait conforme

Laurent SECK

Le liquidateur

Référence de publication: 2008146785/7710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 142.972.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendundacht, den siebten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph WAGNER mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Erschien:

"Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS", eine société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, mit Gesellschaftssitz in 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.787,

hier vertreten durch Maître Carole Winandy, maître en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 5. November 2008.

Besagte Vollmacht, ne varietur vom Bevollmächtigten der erscheinenden Partei und vom amtierenden Notar unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Komparent, wie oben gesagt vertreten, hat den unterzeichnenden Notar ersucht die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Gründungssatzung

Kapitel I. Form, Name, Gesellschaftssitz, Geschäftszweck, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird unter dem Namen "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l." eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die von den jeweiligen Gesetzen bezüglich dieser Gesellschaftsform geregelt wird (hiernach, die "Gesellschaft"), und insbesondere vom Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, mehrmals abgeändert, (hiernach, das "Gesetz"), sowie von der vorliegenden Gründungssatzung (hiernach, die "Satzung").

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Die Geschäftsführung ist befugt die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des statutarisch festgelegten Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Der Sitz kann an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtum Luxemburg durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, verlegt werden.

Sollten militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse oder unmittelbar bevorstehende Ereignisse den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz verhindern, kann der Geschäftssitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur Normalisierung dieser Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorläufigen Maßnahmen haben jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der einstweiligen Verlegung

des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Entscheidung den Gesellschaftssitz ins Ausland zu verlegen wird von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Geschäftsstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Geschäftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form, in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften oder anderen Handelsunternehmen, unter anderem durch die Zeichnung oder den Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte durch Teilnahme, Beitrag, vollständige Zeichnung oder Kaufoption, Verhandlung oder in jeder anderen Art, oder von finanziellen Schuldinstrumenten in jeder beliebigen Form, sowie die Verwaltung, die Entwicklung und Betreuung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem ihre Finanzmittel für den Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, die Verwaltung und/oder die Verpachtung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland benutzen, ebenso wie für alle anderen Vorgänge in Bezug auf Immobilien. Die Gesellschaft kann insbesondere direkte oder indirekte Beteiligungen in Gesellschaften haben und Teilnahmen in Gesellschaften mit begrenzter Haftung (limited partnerships) oder anderen juristischen Unternehmen jeder beliebigen Form, die in Luxemburg oder im Ausland ansässig sind, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Verpachtung von Immobilien, einschließlich im Ausland gelegenen Immobilien, ist.

Die Gesellschaft kann außerdem folgende Geschäfte vornehmen:

- Geld ausleihen in jeder beliebigen Form oder Darlehen erhalten in jeder beliebigen Form;
- Geld vorstrecken, verleihen oder hinterlegen oder Kredit geben an ihre Niederlassungen oder Gesellschaften in denen die Gesellschaft direkte oder indirekte, wenn auch unwesentliche Interessen hat, oder an jede Gesellschaft die ein direkter oder indirekter Anteilshaber der Gesellschaft ist oder an jede Gesellschaft die der gleichen Gruppe angehört wie die Gesellschaft (nachfolgend aufgeführt als die "Zusammenhängenden Gesellschaften" und jede als eine "Zusammenhängende Gesellschaft").

Zum Zwecke dieses Artikels gehört eine Gesellschaft der gleichen Gruppe an wie die Gesellschaft, wenn diese andere Gesellschaft direkt oder indirekt die Gesellschaft besitzt, die Kontrolle über die Gesellschaft hat, von der Gesellschaft kontrolliert wird oder unter gemeinsamer Kontrolle mit der Gesellschaft ist, in jedem Fall entweder als Treuhänder, Vormund oder als Vermögensverwalter anderer Art. Eine Gesellschaft kontrolliert eine andere Gesellschaft wenn die kontrollierende Gesellschaft direkt oder indirekt das ganze oder den wesentlichen Teil des Kapitals der Gesellschaft besitzt oder die Macht hat diese Gesellschaft zu leiten oder Einfluss zu nehmen auf die Verwaltung oder Strategie der anderen Gesellschaft, unabhängig davon ob dies durch den Besitz von wahlberechtigten Anteilen passiert, durch Verträge oder anders;

- Garantien, Bürgschaften oder sonstige Formen von Sicherheiten eingehen, sei es durch persönliche Abkommen oder Pfandrechte oder Belastungen über das gesamte Unternehmen oder Teile davon, Vermögenswerte (bestehende oder zukünftige) oder durch jede beliebige Art und Weise, für die Ausführung jeder Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder eines Mitgliedes der Geschäftsführung oder Vorstandsmitgliedes der Gesellschaft oder einer der Zusammenhängenden Gesellschaften, und den Zusammenhängenden Gesellschaften Unterstützung leisten, innerhalb der Grenzen des luxemburgischen Rechtes;

diese Tätigkeiten können vorgenommen werden mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an Geschäften beteiligt, die als Bankenaktivität angesehen werden könnten.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Unternehmen, sowie generell alle Geschäfte vornehmen, die zur Erfüllung des Geschäftszwecks notwendig sind, ebenso wie alle direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern.

Art. 4. Geschäftsdauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Kapitel II: Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je hundert euro (EUR 100.-).

Art. 6. Kapitaländerungen. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Anteilshabers (soweit es nur einen Anteilshaber gibt) oder durch Beschluss der Anteilshaberversammlung, gemäß Artikel 16 dieser Satzung, geändert werden.

Art. 7. Ausschüttungsrechte der Anteile. Jeder Anteil gibt seinem jeweiligen Besitzer das Recht auf einen Anteil der Aktiva und der erzielten Gewinne der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Anteilen.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar insofern nur ein Besitzer pro Anteil zugelassen ist. Die gemeinschaftlichen Miteigentümer sind verpflichtet eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 9. Übertragung der Anteile. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilshaber hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Anteilhaber, können die Gesellschaftsanteile unter den im Artikel 189 des Gesetzes vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Jeder Anteilhaber ist einverstanden seine Gesellschaftsanteile nicht zu verpfänden oder als Garantie zu verwenden ohne das vorherige Einverständnis der Mehrheit der Anteilhaber die mindestens drei viertel des Gesellschaftskapital besitzen, erhalten zu haben.

Kapitel III: Geschäftsführung

Art. 10. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung die aus mindestens drei Mitgliedern besteht verwaltet die Gesellschaft. Die Mitglieder der Geschäftsführung müssen nicht Anteilhaber sein. Die Mitglieder der Geschäftsführung können zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Anteilhaber die eine Mehrheit der Stimmen besitzen, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitgliedern der Geschäftsführung gefasst.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung durch ein anderes Mitglied der Geschäftsführung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telegramm, Telefax, E-mail oder Brief bevollmächtigt wurde. Eine Versammlung der Geschäftsführung kann nur dann abgehalten werden wenn zwei Mitglieder der Geschäftsführung persönlich, durch Telefonkonferenz oder Videokonferenz anwesend oder vertreten sind.

Das Benutzen von Material zur Abhaltung von Videokonferenzen und Telefonkonferenzen ist erlaubt, insofern gewährleistet ist, dass jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung hören kann und von allen anderen teilnehmenden Mitgliedern der Geschäftsführung gehört werden kann, unabhängig davon ob diese auch auf solche Technologie zurückgreifen, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung wird als anwesend betrachtet und ist befugt über Video oder Telefon abzustimmen.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können gültig abgeschlossen werden wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich genehmigt und unterschrieben wurden. Diese Genehmigung kann aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten hervorgehen, die per Brief, Telefax, E-mail, Telegramm oder Telex geschickt wurden. Diese Beschlüsse sind gleichgestellt mit Beschlüssen die in Versammlungen der Geschäftsführung gefasst wurden.

Abstimmungen können auch wirksam per Telefax, E-mail, Telegramm, Telex oder Telefon durchgeführt werden, wobei in letzterem Fall die Abstimmung schriftlich bestätigt werden muss.

Art. 11. Befugnisse der Mitglieder der Geschäftsführung. Gegenüber Dritten haben die Mitglieder der Geschäftsführung die Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte und Handlungen die dem Geschäftszweck der Gesellschaft entsprechen, auszuführen und zu genehmigen, vorausgesetzt dass die Bestimmung dieses Artikels beachtet wurde.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung der Anteilhaber vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann insbesondere Vermögensberatungsverträge und Verwaltungsverträge, wie z.B. Grundstücksmakler- oder Grundstücksverwaltungsverträge abschließen.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines Mitgliedes der Geschäftsführung rechtsgültig verpflichtet.

Art. 13. Befugnisübertragung und Vertretung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Verantwortung und Entlohnung (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen erheblichen Bedingungen dieser Vertretung festlegen.

Art. 14. Entlohnung des Mitgliedes der Geschäftsführung. Die Befugnisse und die Entlohnung eines möglicherweise zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich oder zu Ersatzzwecken ernannten Mitgliedes der Geschäftsführung werden im jeweiligen Ernennungsschreiben festgelegt.

Art. 15. Haftung des Mitgliedes der Geschäftsführung. In Ausübung ihres Mandates sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Kapitel IV: Generalversammlung der Anteilhaber

Art. 16. Befugnisse der Generalversammlung der Anteilhaber. Der alleinige Anteilhaber übernimmt alle der Generalversammlung der Anteilhaber zuerkannten Bedürfnisse.

Falls es mehrere Anteilhaber geben sollte, kann jeder Anteilhaber an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen, unabhängig der ihm gehörenden Anzahl an Anteilen. Jeder Anteilhaber verfügt über Stimmrecht, entsprechend der ihm gehörenden Anteilen.

Ein Anteilhaber kann in jeder Generalversammlung der Anteilhaber handeln, indem er eine andere Person die selbst nicht Anteilhaber sein muss (oder wenn der Anteilhaber eine juristische Einheit ist, ihre(n) gesetzliche(n) Vertreter), schriftlich oder per Telefax, Kabel, Telegramm, Telex, E-mail als seinen Bevollmächtigten ernannt.

Gemeinsame Beschlüsse sind nur gültig gefasst, wenn sie von Anteilshabern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, gefasst wurden. Jedoch können Beschlüsse zur Abänderung der vorliegenden Satzung nur von einer Mehrheit der Anteilshaber welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden, im Einklang mit dem Gesetz.

Kapitel V: Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Jahresabschlüsse der Gesellschaft erstellt und die Geschäftsführung wird ein Inventar, einschliesslich einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft vorbereiten.

Jeder Anteilshaber hat das Recht die Bücher und Niederschriften der Gesellschaft, das oben genannte Inventar und die Bilanz am eingetragenen Sitz der Gesellschaft zu überprüfen.

Art. 18. Zuweisung und Ausschüttung von Gewinnen. Der Bruttogewinn der Gesellschaft wie in der Jahresbilanz aufgeführt, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Tilgungskosten und Ausgaben jeglicher Art, ergibt den Reingewinn. Vom Nettogewinn wird die Summe von fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zugeführt, solange bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Überschuss des Nettogewinns kann an die/den Anteilshaber ausgeschüttet werden, im Verhältnis zu ihren/seinen Anteilsbeteiligungen in der Gesellschaft.

Kapitel VI: Auflösung - Liquidation

Art. 19. Auflösungsgründe. Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt nicht im Falle des Todes, der Aufhebung der Zivilrechte, der Zahlungsunfähigkeit oder des Konkurses des alleinigen Anteilshabers oder von einem der Anteilshaber.

Art. 20. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt die nicht unbedingt Anteilshaber sein müssen, die aber von den Anteilshabern ernannt werden, welche ihre Aufgaben und Vergütung festlegen.

Ein einziger Anteilshaber kann die Auflösung der Gesellschaft und die Durchführung der Liquidation beschliessen, in welchem Fall er persönlich die Zahlung des gesamten Vermögens und der gesamten Schulden übernimmt, welche der Gesellschaft bekannt oder unbekannt sind.

Kapitel VII: Geltendes Recht

Art. 21. Ergänzend zu der vorliegenden Satzung gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung - Einzahlung

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, wurden alle durch Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, oben genannt, gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar ordnungsgemäß nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Abgaben in jeglicher Form, welche die Gesellschaft tragen muss oder welche ihr in Bezug auf ihre Gründung anlasten, werden auf einen Betrag von zweitausend Euro geschätzt.

Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die oben genannte Person, die das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentiert und die Befugnisse die der Versammlung zustehen ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zu Mitgliedern der Geschäftsführung der Gesellschaft werden auf unbestimmte Zeit ernannt:

a. Herr Wolfgang A. Baertz, Berater, wohnhaft in L-8123 Bridel, 4, bei de 5 Buchen (Großherzogtum Luxemburg), geboren am 19. Juni 1940 in Düsseldorf (Deutschland);

b. Herr Detlef Niezgodka, Berater, wohnhaft in D-50259 Puhlheim, Espenweg 12 (Deutschland), geboren am 12. Juli 1952 in Köln-Lindenthal (Deutschland);

c. Dr. Rolf Sutter, Berater, wohnhaft in CH-9057 Weissbad, Zapfen-Triebern, Postfach 86 (Schweiz), geboren am 7. Juli 1944 in Bremen (Deutschland);

d. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Berater, wohnhaft in D-61476 Kronberg i. Ts., Falkensteiner Str. 19 (Deutschland), geboren am 2. Mai 1939 in Breslau (Polen);

e. Dr. Bernd Wieberneit, Geschäftsführer, wohnhaft in D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64 (Deutschland), geboren am 29. März 1966 in Limburg (Deutschland); und

f. Herr Jost-Albrecht Nies, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1246 Luxemburg, 4A, rue Albert Borschette (Großherzogtum Luxemburg), geboren am 26. April 1971 in Karlsruhe (Deutschland).

Im Einklang mit Artikel 12 dieser Satzung wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitglieds der Geschäftsführung rechtsverbindlich verpflichtet.

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft wird 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, sein.

3. "Deloitte S.A.", société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft ernannt.

Beurkundet und aufgenommen in Luxemburg, am oben genannten Tag.

Der unterzeichnende Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefaßt wird, gefolgt von einer Englischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem Deutschen und dem Englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Nach Verlesung dieses Dokumentes vor der erschienenen Person, unterschrieb dieselbe, gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and eight, on the seventh of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

"Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS", a société anonyme, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 114.787, represented by Maître Carole WINANDY, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 5th November 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Articles of Incorporation

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty five (125) units of hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A meeting of the board of managers can only be held if two managers are present in person, by conference call or by video conference.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager. In the exercise of their mandate, the members of the board of managers are not to be personally held liable for the indebtedness of the Company. As agent of the Company they are responsible for the correct performance of their duties.

Chapter IV.- General meeting of Unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription - payment

All the one hundred twenty five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by "Sireo Immobilienfonds No. 5 Sicav-FIS", prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

138312

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a. Mr Wolfgang A. BAERTZ, Senior Consultant, residing in L-8123 Bridel, 4, bei de 5 Buchen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 19th June 1940 in Düsseldorf (Germany);

b. Mr Detlef NIEZGODKA, Senior Consultant Sireo, residing in D-50259 Pulheim, Espenweg 12 (Germany), born on 12th July 1952 in Köln-Lindenthal (Germany);

c. Dr. Rolf SUTTER, Senior Consultant, residing in CH-9057 Weissbad, Zapfen-Triebern, Postfach 86 (Switzerland), born on 7th July 1944 in Bremen (Germany);

d. Dr. Hilmar FRIEDRICH-RUST, Senior Consultant Sireo, residing in D-61476 Kronberg im Taunus, Falkensteiner Str. 19 (Germany), born on 2nd May 1939 in Breslau (Poland);

e. Dr. Bernd WIEBERNEIT, Executive Director, Corpus Sireo Asset Management GmbH, residing in D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64 (Germany), born on 29th March 1966 in Limburg (Germany);

f. Mr Jost-Albrecht NIES, Director, Corpus Sireo Investment Management S.à r.l., residing in L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette (Grand-Duchy of Luxembourg), born on 26th April 1971 in Karlsruhe (Germany).

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) "Deloitte S.A.", société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signed: C. WINANDY, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 11. November 2008. Relation: EAC/2008/13937. — Erhalten zweiundsechzig Euro fünfzig Cents (12.500.- zu 0,5 % = 62,50.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 18. November 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008146722/239/404.

(080172973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LMK s.à r.l., Luxmade Kirchberg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 142.976.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société à responsabilité limitée MATRIC INVEST s.à r.l. avec siège à Bridel, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, gérant de sociétés, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, et

- Monsieur Eric STAEL, gérant de société, né à Libourne, France, le 1^{er} juin 1970, demeurant à L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUXMADE KIRCHBERG s.à.r.l.» en abrégé «LMK s.à r.l.» et faisant commerce sous l'enseigne «LUXMADE».

Art. 2. Le siège social est établi à Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un snack-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et vente de petite restauration sur place et à emporter.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

138314

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les représentants de la comparante déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associée unique MATRIC INVEST s.à r.l., préqualifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz.
- 2) Le siège d'exploitation est fixé à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, Centre Commercial Auchan Kirchberg.
- 3) La société sera gérée par un gérant technique et un gérant administratif, savoir:
 - gérant technique: Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, gérant de sociétés, né à Boulogne-Billancourt, France, le 16 mai 1979, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey,
 - gérant administratif: Monsieur Eric STAEL, gérant de société, né à Libourne, France, le 1^{er} juin 1970, demeurant à L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.
- 4) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: M. DEBEAUMONT, E. STAEL, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3473. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500 à 0,50% = 62,50,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 novembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008146740/225/110.

(080173029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Inigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.954.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 11 novembre 2008

- 1) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:
 - M. Cornelius Martin BECHTEL
- 2) Fin du mandat d'administrateur de:
 - Mme Christine SCHWEITZER

- 3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:
- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4) Nomination de M. Pietro LONGO comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INIGO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146823/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Visyilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.902.

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M^e Anaïs BOVE, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «Visyilia Investments S.A.» avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 136.902, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite Société en sa réunion du 30 octobre 2008.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant, ès qualités qu'il agit, et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme «Visyilia Investments S.A.» a été constituée suivant acte reçu par M^e Maître Martine SCHAEFFER, notaire à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, acte publié au Mémorial, Série C, no 863 du 8 avril 2008; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2008, pas encore publié au Mémorial C.

2) Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille et cent) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune. Il est constaté qu'à la constitution de la Société seulement 7.750.- EUR (sept mille sept cent cinquante euros), soit un quart, avaient été libérés sur le capital souscrit de 31.000.- EUR (trente et un mille euros). Le conseil d'administration a constaté que les actionnaires ont libéré le montant restant de 23.250.- EUR (vingt-trois mille deux cent cinquante euros). Le capital social souscrit a ainsi été entièrement libéré.

Il a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire émis par «Cornèr Banque Luxembourg S.A.», qui le constate expressément, que la somme de 23.250.- EUR (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

3) Les statuts de la Société prévoient, entre autres, en leur article cinq, premier alinéa et suivants:

«Le capital autorisé est fixé à 2.500.000.- EUR (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, ainsi que des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

4) En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 30 octobre 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, destinée à être intégralement libérée par voie d'apports en espèces, et ce à concurrence de 519.000.- EUR (cinq cent dix-neuf mille euros), pour porter le capital social de son montant actuel de 31.000.-EUR (trente et un mille euros) à 550.000.-EUR (cinq cent cinquante mille euros), par l'émission au pair de 51.900 (cinquante et un mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté de la part des actionnaires la souscription et la libération de 51.900 (cinquante et un mille neuf cents) actions nouvelles.

Il a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire émis par «Cornèr Banque Luxembourg S.A.», qui le constate expressément, que la somme de 519.000.- EUR (cinq cent dix-neuf mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat au comparant aux fins de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article cinq, premier alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à 550.000.- EUR (cinq cent cinquante mille euros), représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune entièrement souscrite et libérée.»

Frais

Les frais fiscaux et autres directement liés à l'augmentation du capital social ainsi intervenue et qui restent à la charge de la Société, sont évalués à quatre mille six cents euros (EUR 4.600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Bove et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 novembre 2008, LAC/2008/45634. — Reçu deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros Eur 0,5% = 2.595.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146749/5770/75.

(080172933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

ORC Heidi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. OMERS ADMINISTRATION CORPORATION, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, with registered office at One University Avenue, Suite 700, Toronto, Ontario, M5J 2P1, Canada, here represented by Ms. Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24th October, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. OMERS ADMINISTRATION CORPORATION, prenamed, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ORC Heidi Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.976, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14th February, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 855, dated 11th March, 2007 (the Company). No other amendments have been made since.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by fifty thousand euro (EUR 50,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-), represented by seven hundred eighty (780) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to sixty nine thousand five hundred euro (EUR 69,500.-), by way of issuance of two thousand (2,000) new ordinary shares, having a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and having the same rights as the already existing ordinary shares;
2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1;
3. Amendment of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions;
4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by fifty thousand euro (EUR 50,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-), represented by seven hundred eighty (780) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 69,500.-), by way of issuance of two thousand (2,000) new ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and having the same rights as the already existing ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the two thousand (2,000) newly issued ordinary shares and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to fifty thousand euro (EUR 50,000.-).

The two thousand (2,000) newly issued ordinary shares have been duly paid up in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved by the submittance of a blocking certificate to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 69,500.-) represented by two thousand seven hundred eighty (2.780) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up, classified as follows:

- (i) two thousand five hundred (2.500) ordinary shares;
- (ii) forty (40) Series 1 redeemable shares 2007;
- (iii) forty (40) Series 2 redeemable shares 2008;
- (iv) forty (40) Series 3 redeemable shares 2009;
- (v) forty (40) Series 4 redeemable shares 2010;
- (vi) forty (40) Series 5 redeemable shares 2011;
- (vii) forty (40) Series 6 redeemable shares 2012; and
- (viii) forty (40) Series 7 redeemable shares 2013."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand six hundred euro (EUR 1.600).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and the day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

OMERS ADMINISTRATION CORPORATION, une société constituée et organisée selon les lois de la Province de l'Ontario, avec siège social au One University Avenue, Suite 700, Toronto, Ontario, M5J 2P1, Canada, ici représentée par M^e Emelie Marius, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 octobre 2008. Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. OMERS ADMINISTRATION CORPORATION, mentionnée ci-dessus, est l'associé unique (l'Associé Unique) de ORC Heidi Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.976, constituée par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 14 février 2007 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855, en date du 11 mars 2007 (la Société). Aucune modification n'a été faite depuis.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500.-), représenté par sept cent quatre-vingt (780) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500.-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1^{er} ;

3. Modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, en accordant tous pouvoirs à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales ordinaires dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500.-), représenté par sept cent quatre-vingts (780) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500.-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits que les autres parts sociales ordinaires déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et sa libération comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire les deux mille (2.000) parts sociales ordinaires nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-).

Les deux mille parts sociales ordinaires nouvellement émises ont été dûment payées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée par la délivrance d'un certificat de blocage au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1.** Le capital social est fixé à soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500.-), représenté par deux mille sept cent quatre-vingts (2.780) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et classée de la manière suivante

(i) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires;

(ii) quarante (40) Série 1 parts sociales rachetables 2007;

(iii) quarante (40) Série 2 parts sociales rachetables 2008;

- (iv) quarante (40) Série 3 parts sociales rachetables 2009;
- (v) quarante (40) Série 4 parts sociales rachetables 2010;
- (vi) quarante (40) Série 5 parts sociales rachetables 2011;
- (vii) quarante (40) Série 6 parts sociales rachetables 2012; et
- (viii) quarante (40) Série 7 parts sociales rachetables 2013.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, en accordant tous pouvoirs à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales ordinaires dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille six cent euros (EUR 1.600).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: E. Marius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008. LAC/2008/44685. — Reçu deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 250.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146744/5770/159.

(080172813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Fortis Direct Real Estate Fund, une société d'investissement à capital fixe, (la «Société») en la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 14 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1195 du 16 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mélanie FERNANDEZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Fallon LAMOUREUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie CUMANI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 septembre 2008 n'a pu valablement délibérer faute de quorum, et la présente Assemblée a été convoquée par avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 29 septembre 2008 et publiés au Mémorial, dans le «d'Wort» et dans «Le Journal» en date des 30 septembre 2008 et 15 octobre 2008

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les TRENTE-NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-TROIS (39.226,63) actions actuellement en circulation, NEUF CENT QUINZE VIRGULE NEUF (915,9) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Diminution de capital, avec effet rétroactif au 20 juin 2008, à concurrence de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENTS EURO (EUR 1.577.600,-) à la suite du rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A., de CENT TRENTE ET UN VIRGULE SOIXANTE-SEIZE (131,76) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de SIX (6) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de VINGT (20) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe

2.- Modification de l'article 5 des statuts

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital, avec effet rétroactif au 20 juin 2008, à concurrence d'UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENTS EURO (EUR 1.577.600,-) pour le ramener de son montant actuel de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 392.266.300,-) à celui de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 390.688.700,-) par le rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A., de CENT TRENTE ET UN VIRGULE SOIXANTE-SEIZE (131,76) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de SIX (6) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de VINGT (20) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 390.688.700,-) divisé en:

SEPT CENT DEUX (702) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I de Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-TROIS VIRGULE TRENTE-SEPT (13.933,37) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE VIRGULE SEPT (2.975,7) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

NEUF CENT TREIZE VIRGULE NEUF (913,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe;

MILLE CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE NEUF (1.186,9) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (192) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;

DIX-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (18.525) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland;

DEUX CENT QUARANTE-HUIT (248) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

HUIT (8) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe;

TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (384) actions sans désignation de valeur nominale du compartiment Residential Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Residential Western Europe.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital s'élève à environ EUR 3,000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FERNANDEZ, F. LAMOUREUX, S. CUMANI et C. WESANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008, Relation: LAC/2008/44661. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008146750/242/107.

(080172984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Partimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 72.780.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 01.11.2008

Résolution

Le siège social a été transféré

Du 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Au 42 a, place Guillaume à L-1648 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008146776/9317/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08394. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pan Atlantik Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 97.698.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Sonnabend, dem 01.11.2008

Beschlüsse

- Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung an die Adresse 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg verlegt.

- Herr Dieter DRIES und Herr Mario PARRA werden mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat abberufen.

- Frau Franziska ETSCHMANN, Hotelierin, wohnhaft in Alte Schwendestrasse 12, A-6991 Riezlern und Herr Paul-Hubertus NELKE, Berufsadresse in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg werden als Mitglieder in den Verwaltungsrat berufen.

- Die EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. wird als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung mit sofortiger Wirkung abberufen und die ABAKUS SERVICE S.A., Handelsregisternummer: B 75.829, Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, wird zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung berufen.

- Die Dauer der Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder und des Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wird bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 statt finden wird, festgelegt.

Für die Richtigkeit des Auszuges
Abakus Service, société anonyme
Unterschrift

Référence de publication: 2008146769/2323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Carlyle Eagle Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.185.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 17 octobre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, LAC/2008/42839, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour la société
Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008146771/211/22.

(080172441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Amor Vini S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 142.968.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Paolo Cerruti, (employé privé), associé commandité, demeurant à 13, rue Jean Schoetter, L-2523 Merl, Luxembourg

2. Madame Manuela Plazzotta, (employée privée), associée commanditaire, demeurant à 13, rue Jean Schoetter, L-2523 Merl Luxembourg

Il a été constitué en date du 30 octobre 2008 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est: Amor Vini s.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et la vente de produits alimentaires italiens au Luxembourg et d'une manière générale toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Merl, Luxembourg. Il pourra être transféré en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital de la société est fixé à 8000 euros représente par 80 (quatre-vingt) parts sociales de 100 euros chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1) Monsieur Paolo Cerruti: préqualifié,	70
2) Madame Manuela Plazzotta: préqualifié,	10
Total:	80

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un gérant, l'associé commandité, dont les pouvoirs sont fixés par accord avec l'associé commanditaire.

A moins qu'il ne soit disposé autrement, le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice a commencé à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition des associés qui décideront de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présent statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Paolo Cerruti / Manuela Plazzotta.

Référence de publication: 2008146774/9592/55.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08135. - Reçu 194,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pearl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.783.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PEARL INVESTMENTS S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146819/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

1. Démission de Michel Raffoul de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

2. Election de nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du, 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 3

Signature

Référence de publication: 2008146778/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Igestia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 58.940.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 01.11.2008

Résolution

Le siège social a été transféré

Du 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Au 42 a, place Guillaume à L-1648 Luxembourg

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008146782/9317/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08391. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.649.

—
Veillez prendre note que l'adresse de M. Atanas SALABASCHEW a été transférée de L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à F-75016 Paris (France), 20, avenue du Square.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.
Pour avis sincère et conforme
Pour *SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146814/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06589. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

1. Démission de Michel Raffoul de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

2. Election de nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 1
Signature

Référence de publication: 2008146784/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06550. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Celltron S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.644.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement rendu en date du 5 juin 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CELLTRON S.A., société anonyme, dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy a été dénoncé le 28 janvier 2002.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Laurent SECK, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à faire leurs déclarations de créance au greffe de la sixième section du tribunal de commerce de ce siège.

Pour extrait conforme
Laurent SECK
Le liquidateur

Référence de publication: 2008146787/7710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06056. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pacific International Assets Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.039.

Il résulte d'une lettre datée du 4 novembre 2008 que GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société PACIFIC INTERNATIONAL ASSETS HOLDING S.A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146837/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Advait International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 15.210.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement rendu en date du 5 juin 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ADVAIT INTERNATIONAL S.A., société anonyme, dont le siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen a été dénoncé le 9 avril 1990.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Laurent SECK, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à faire leurs déclarations de créance au greffe de la sixième section du tribunal de commerce de ce siège.

Pour extrait conforme

Laurent SECK

Le liquidateur

Référence de publication: 2008146789/7710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

MLArg Real Estate 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

- Démission de Michel E. Raffoul de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

- Election de nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

* Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* Gerald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 8

Signature

Référence de publication: 2008146791/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Mainoria S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2008146946/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06715. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Advait Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 14.721.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement rendu en date du 5 juin 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ADVAIT HOLDING S.A., société anonyme, dont le siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen a été dénoncé le 9 avril 1990.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Monsieur Laurent SECK, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à faire leurs déclarations de créance au greffe de la sixième section du tribunal de commerce de ce siège.

Pour extrait conforme
Laurent SECK
Le liquidateur

Référence de publication: 2008146793/7710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pan Atlantik Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 97.699.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Sonnabend, dem 1. November 2008

Beschlüsse

- Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung an die Adresse 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg verlegt.

- Herr Dieter DRIES und Herr Mario PARRA werden mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat abberufen.

- Frau Franziska ETSCHMANN, Hotelierin, wohnhaft in Alte Schwendestrasse 12, A-6991 Riezlern und Herr Paul-Hubertus NELKE, Berufsadresse in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg werden als Mitglieder in den Verwaltungsrat berufen.

- Die EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. wird als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung mit sofortiger Wirkung abberufen und die ABAKUS SERVICE S.A., Handelsregisternummer: B 75.829, Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, wird zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung berufen.

- Die Dauer der Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder und des Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wird bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 statt finden wird, festgelegt.

Für die Richtigkeit des Auszuges
Abakus Service, société anonyme
Unterschrift

Référence de publication: 2008146798/2323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.255.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 7 novembre 2008

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Komohana Investments S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146799/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Suisimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.162.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et du conseil d'administration en date du 29 septembre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Monsieur Jean FELL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour SUISIMMO
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146800/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.315.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAYA BLUE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146808/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration toutes deux tenues en date du 25 septembre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

4. Monsieur Ernesto Pedro TRAUlsen, administrateur de sociétés, né à Mexico-City (Mexique), le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à CH-1207 Genève, 1, rue de Jargonnant, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

5. Monsieur Eric MAGRINI, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008146804/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Apollonios Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 126.811.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 7 novembre 2008, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nommé en leur remplacement:

- Madame Marie-Anne BACK, née à Steinfort (Luxembourg) le 08 juin 1958, de nationalité luxembourgeoise, domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau n° 18 (Grand-duché de Luxembourg);

- Monsieur Stéphane SABELLA, né à Forbach (France) le 05 janvier 1980, de nationalité française, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau n° 18 (Grand-duché de Luxembourg);

- Monsieur Gérald JOB, né à Verviers (Belgique) le 12 juin 1981, de nationalité belge, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau n° 18 (Grand-duché de Luxembourg).

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008147071/693/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Koremar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.842.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 4 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL.

2) Fin des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de:

- M. André WILWERT.

3) Fin des mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration de:

- M. Jean FELL.

4) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Pietro LONGO, pré-nommé.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KOREMAR

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146806/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Caribou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.889.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de Mme Christine SCHWEITZER et fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Cornelius Martin BECHTEL.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) M. Pietro LONGO a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARIBOU S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146827/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Advent ECard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.059,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.465.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants en date du 23 octobre 2008 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg au 76 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146811/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Cork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.998.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) Les démissions de Messieurs Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU en leur qualité d'administrateurs de catégorie A ont été acceptées.

3) La démission de M. Pascoal DA SILVA en sa qualité de commissaire est également acceptée.

4) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

Administrateurs de catégorie A:

Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Commissaire:

Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008146816/9542/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03064. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

First Avenue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 83.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147248/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06226. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Artimon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.033.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises :

- 1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 2) Les démissions de Messieurs Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU en leur qualité d'administrateurs ont été acceptées.
- 3) La démission de M. Pascoal DA SILVA en sa qualité de commissaire est également acceptée.
- 4) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

Administrateurs:

Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Commissaire:

Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008146818/9542/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03054. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Hoche Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 2) Les démissions de Messieurs Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU en leur qualité d'administrateurs ont été acceptées.

3) La démission de M. Pascoal DA SILVA en sa qualité de commissaire est également acceptée.

4) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

Administrateurs:

Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Commissaire:

Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008146821/9542/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03067. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Cedar Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) Les démissions de Messieurs Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU en leur qualité d'administrateurs ont été acceptées.

3) La démission de M. Pascoal DA SILVA en sa qualité de commissaire est également acceptée.

4) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

Administrateurs:

Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Commissaire:

Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008146824/9542/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03069. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Aurore S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.937.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 octobre 2008

1) a. Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Cornelius Martin BECHTEL
b. Fin du mandat d'administrateur de Mme Christine SCHWEITZER

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination de M. Pietro LONGO comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AURORE S.A., société de gestion patrimoine familial
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146828/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.402.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Jean FELL.

2) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL.

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Pietro LONGO.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146836/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Alinea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.503.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) Les démissions de Messieurs Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU en leur qualité d'administrateurs ont été acceptées.

3) La démission de M. Pascoal DA SILVA en sa qualité de commissaire est également acceptée.

4) Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

Administrateurs:

Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Commissaire:

Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008146830/9542/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03062. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Bigpoint GMT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.290.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 11 novembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Madame Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Bigpoint GMT Lux S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146840/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Aloft Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.242.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. M. Pietro LONGO administrateur de sociétés, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Aloft Investments S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146831/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Atik Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.026.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATIK INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146832/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

—
Veuillez prendre note que l'adresse des gérants B M. John Paul PLAGA et M. John Harold SIMPSON a été transférée de USA-90212 Beverly Hills, Californie (Etats-Unis d'Amérique), 9665 Wilshire Boulevard, Suite 200, à USA-90067 Los Angeles, Californie (Etats-Unis d'Amérique), 2000, Avenue of the Stars, 11th Floor.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146838/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ghyzee, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.188.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2008146941/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06711. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.
